

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre
Dumas – Demande de
subvention au Conseil
Général des Yvelines –
Exercice 2009**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 novembre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD*, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur MAILLARD (sauf pour le dossier 09 G 00, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 09 G 01-02)

Avait donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur ROUSSEAU

N° DE DOSSIER : 09 G 01

OBJET : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES – EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

En 1996, le Conseil Général des Yvelines avait décidé d'engager une procédure de contractualisation sur objectifs avec l'ensemble des centres d'action culturelle pour constituer un réseau professionnel d'équipements et structurer l'offre culturelle. Des conventions d'objectifs triennales ont été signées en 1999, 2002 et 2005.

A l'automne 2008, une convention financière annuelle de transition a été signée du fait de la restructuration de la Direction de la culture du Conseil Général. A titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement s'élevait à 53 500 €.

Désormais, à compter de 2009, le Conseil Général des Yvelines souhaite contracter chaque année en fonction de la programmation et de la tarification des équipements culturels.

Les actions du Théâtre Alexandre Dumas concourent aux objectifs prioritaires du Conseil Général. Ces actions reposent sur deux axes :

- l'accueil de spectacles et d'artistes étrangers dans la programmation,
- la diversification du public du Théâtre à travers la mise en place de tarifs réduits pour les jeunes, la programmation de spectacles pour le jeune public et le développement de l'action culturelle avec des établissements scolaires.

Le Théâtre s'engage à coopérer activement à une démarche partenariale en intégrant des actions culturelles initiées par le Conseil Général des Yvelines. Ainsi, lors de la saison 2009 / 2010, le Théâtre va collaborer avec les professeurs du Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy pour le concert Schumann. Ces professeurs, des élèves du conservatoire et des élèves des établissements scolaires de Saint-Germain-en-Laye participeront également à l'opéra l'Arche de Noé de Britten.

Le montant de la subvention pour l'année 2009 devrait s'élever à 53 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général des Yvelines pour le Théâtre Alexandre Dumas,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines